



Compte-Rendu des Élus F.O.-DGFIP en CAP Nationale

45-47 rue des Petites Ecuries

75010 Paris

Tel. : 01.47.70.91.69

contact@fo-dgfiip.fr

PRIORITÉ AUX AGENTS

Numéro 15 du 22 mai 2019

Catégorie B
DL-Mutations-2019

Extraits de la déclaration liminaire

Monsieur Le Président,

C'est dans un contexte revendicatif chargé et empreint d'une lassitude croissante que va se tenir cette CAPN de mutation. ...

...

Le 9 mai les Organisations Syndicales représentatives à la DGFIP avaient appelé à une grève pour défendre la Fonction Publique et par ricochet, la DGFIP.

Nous revendiquons notre attachement à cette Fonction Publique contre laquelle le gouvernement actuel s'acharne en détruisant le particularisme qui fait d'elle une entité unique au Monde.

Cette volonté de massacrer l'existant se traduit par :

- des recrutements de contractuels, y compris sur des emplois de titulaires. Gageons que cette décision permettra le retour aux petites baronnies telles qu'elles existent dans la Fonction Publique territoriale. Là où le concours garantissait une égalité pour chacun, les nouvelles règles instaurent le choix du prince. Nous avons retenu que la suppression de 120 000 fonctionnaires n'était plus une stupidité élevée en dogme. Toutefois nous ne sommes pas dupes, la substitution de fonctionnaires titulaires par des contractuels deviendra la norme pour glaner dans le budget de l'État les deniers manquants, prétexte jeté en pâture au populisme ambiant ;
- des dispositifs de mobilité forcée (avec des détachements d'office vers d'autres administrations, statuts et entités de type « agences »). C'est la grande braderie annuelle, le Marché aux Poissons, : « *Qui veut de mes agents* » d'un côté, « *de mes Trésoriers à moitié prix* » de l'autre... quoique nous conseillions aux chalands d'être un peu patients car devant le manque d'intérêt suscité par ces promotions ils pourront sûrement les « toucher » gratos aux prochaines soldes...
- une rémunération individualisée (RIFSEEP) à la « tête du client » est inadmissible car passés 60 ans ni nos têtes ni le reste ne sauront « attirer » le RIFSEEP.
- des plans de départ « volontaire » de fonctionnaires touchés par les restructurations faute d'être touchés par la grâce...
- la fusion du CT et du CHSCT et la suppression de nombreuses instances (les CAP) alors que celles-ci ont toujours garanti une application équitable des règles.
- la création de maisons de services au public.

...

La DGFIP n'est pas en reste également pour accumuler les idées déstructurantes. Externalisation des missions et des agents, géographie revisitée, simplifications alambiquées. Les conséquences de ces mesures ne font qu'aggraver les conditions de travail des agents comme le montrent les résultats de l'observatoire interne 2018 :

- 76 % des agents ayant participé pensent que la DGFIP évolue dans le mauvais sens.
- 69 % estiment que le rythme des réformes est trop rapide.
- 68 % sont insatisfaits de la reconnaissance de leur travail.
- 59 % estiment travailler dans l'urgence.
- 58 % sont insatisfaits de la rémunération.
- 54 % sont insatisfaits de leur charge de travail et la trouvent trop importante.

...

Nous revendiquons de façon urgente mais non exhaustive, l'arrêt des contre-réformes, une rémunération à la hauteur de l'effort et de l'investissement quotidien ainsi qu'une reconnaissance du travail effectué.

Concernant les mutations en général et cette CAP en particulier.

Cette année est marquée par l'application de nouvelles règles de mutations dans 14 départements préfigurateurs. L'année dernière nous vous interrogeons sur les difficultés à faire respecter les règles nationales par certaines directions. Nous vous avons demandé comment vous pouviez nous soutenir que demain le respect sera total sur l'ensemble du territoire... Vous ne ferez que créer des directions autonomes

Aujourd'hui, ces craintes se confirment. Certains départements préfigurateurs n'ont toujours pas réuni les Organisations Syndicales, alors que d'autres en sont à la deuxième, voire troisième réunion.

Les documents fournis aux agents pour faire leur demande diffèrent également ; alors vous comprendrez aisément nos craintes quant aux règles de gestions qui seront appliquées.

Nous vous rappelons, si besoin en était, que :

- **F.O.-DGFIP** estime que le délai de séjour de 2 ans sur poste est intolérable.
- **F.O.-DGFIP** conteste également la mobilité forcée imposée aux agents promus de C en B. Cette disposition va à l'encontre de la promotion sociale et de l'égalité Hommes Femmes tant prônée par notre Ministère et notre Administration.
- **F.O.-DGFIP** continue de revendiquer la possibilité pour ces agents d'être affectés sur leur département d'origine.
- **F.O.-DGFIP** ne peut accepter l'instauration des postes au choix avec un périmètre en perpétuelle extension. Et cela ne conduit qu'à sortir du champ du paritarisme et à ouvrir la voie à l'arbitraire. La DGFIP retombe dans un des travers qui existait dans nos anciennes directions : des affectations dans la plus totale opacité.
- Pour **F.O.-DGFIP**, la notion « d'intérêt du service » doit disparaître. Le directeur local ne doit pas pouvoir se dédouaner en présentant des arguments fallacieux en CAPL, justifiant ainsi l'application de la nécessité de service.

Cette année 5 076 demandes de mutations et de 1ères affectations ont été examinées dans le cadre du projet (Soit 1 300 de moins qu'en 2018).

68,7 % des agents titulaires obtiennent satisfaction à leur demande de mutation. Parmi ceux-ci, 61,1 % obtiennent leur 1er vœu et 82,4 % l'un de leurs 5 premiers vœux. Par ailleurs, 90,9 % des agents ayant demandé un rapprochement de conjoint ou familial obtiennent satisfaction.

Les arbres cachant la Forêt, et le Diable étant entre les lignes, il est bon de rappeler ici que :

- 22 collègues ont été affectés d'office ;
- 2 départements restent fermés ;
- Le nombre de rapprochements en attente a augmenté pour passer à 112 ;
- La catégorie B présente un déficit de 1 894 agents.

F.O.-DGFIP rappelle son attachement aux CAP nationales qui doivent rester les seules compétentes en matière d'acte de gestion de la carrière et conserver des compétences en matière de mutation.

F.O.-DGFIP dénonce l'affectation à la disposition du directeur (ALD) de plus de 300 agents (soit 100 agents de plus que l'année dernière).

F.O.-DGFIP, réitère ses revendications :

- 2 véritables mouvements nationaux de mutation par an,
- un classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur de la priorité,
- l'absence de mobilité forcée pour les promus de C en B
- la suppression totale du statut ALD,

En conclusion, les élus exigent que la commission administrative paritaire nationale joue pleinement son rôle et améliore encore le nombre de mutations prononcées en prenant en compte tous les rapprochements et situations particulières.

Les élus F.O.-DGFIP :

Sylvie SERRE, Sabine TRIQUENAU, Philippe CANE, Laurence BERNARD,

Laurence DERIS, Jérémy RAOUL,

Experts : Justine KORKUT, Marie Laure SOLANO, Nathalie VILET, Marc GEORGES, Rémy BEUNARD, Alain BOUM.

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° matricule (ex N° AGORA) : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP